

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et un, le 22 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 18/10/2021



**Présents :** APPY Carole, BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

**Pouvoirs :** BAQUIE Frédéric à BRUNET Pierre ;  
BREFORT André à FERRIE Nathalie ;  
CAZOTTES Aurélien à PEGORAROTTO David ;  
RUMEAU Frédérique à BRAAK Laurent.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

M Pierre Brunet a été élu secrétaire de séance.

### 2021/41 Création de poste Parcours Emploi Compétences

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier des dispositions des contrats « Parcours Emploi Compétences » dans lesquelles la commune bénéficie d'aides à l'emploi en contrepartie de l'acquisition de compétences par l'employé bénéficiaire du contrat. Ce contrat permettrait de renforcer l'équipe municipale sans alourdir les charges de structure. En conséquence, il expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial Catégorie C groupe C2 non permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) d'une durée de 9 mois renouvelable jusqu'à 2 ans.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide la création, à compter du 01/11/2021, d'un emploi non permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial en contrat PEC.

Il précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture 25/10/2021.  
Rendu exécutoire le 25/10/2021.  
Affiché le 25/10/2021.**

**Le Maire, Laurent BRAAK.**

